

Rebonjour Mesdames Laurent et Witkowska & Messieurs De Nolf et Faljaoui,

Suite à notre plainte au CDJ, nous souhaitons vous informer que 3 éléments importants sont encore venus confirmer "avec fracas" le bienfondé de notre plainte et contredisent de façon tout à fait radicale les propos du Dr Swennen, interrogée dans le cadre de cet article du Vif.

**- Le premier élément** nous a été communiqué par un médecin belge, le jour même de notre plainte.

Il s'agit rien de moins que des aveux d'une instance belge officielle en matière de santé, le CBIP (Centre belge d'Information Pharmacothérapeutique). Cette instance a en effet fait parvenir aux médecins des informations scientifiquement étayées selon lesquelles le vaccin antigrippal saisonnier n'est PAS efficace chez les personnes âgées et les patients à risque -bien qu'il souligne de façon assez schizophrène que cela n'est pas une raison de la déconseiller à ces publics!

voir ici les infos du CBIP: <http://www.initiativecitoyenne.be/article-quand-le-cbip-prend-le-bon-sens-en-grippe-95146777.html>

Ce discours émanant du CBIP et adressé aux professionnels est donc pour le moins discordant et contradictoire avec celui que le Dr Swennen impose au grand public: deux poids, deux mesures, n'est-ce pas.

**- Le deuxième élément** est lui aussi de poids car il s'agit d'une publication scientifique tout à fait officielle de 2011, parue dans Annals of Medicine (et que nous joignons pour information en copie de ce mail). Cette publication de 12 pages souligne de façon claire le rapport coût/bénéfices tout à fait défavorable de ces vaccins en plus du caractère bénéfices/risques clairement défavorable contrairement à ce que martèle le Dr Swennen de façon tout à fait idéologique. Ainsi, dans les messages clés ("key messages") de cette publication, il est dit explicitement:

\* A ce jour, l'efficacité des vaccins anti-HPV dans la prévention des cancers du col de l'utérus n'a pas été démontrée, tandis que les risques des vaccins restent incomplètement évalués.

\* Les pratiques mondiales actuelles de vaccination contre le HPV avec l'un ou l'autre des deux vaccins n'apparaissent ni justifiées par des bénéfices sanitaires à long terme ni économiquement rentables, de même qu'il n'existe pas non plus de preuve que cette vaccination anti-HPV (même si elle était prouvée efficace dans la prévention du cancer du col) puisse réduire le taux de cancers du col en-deça de ce que la pratique du dépistage par frottis a déjà permis.

\* Additionnellement à cela, la liste des effets secondaires graves liés à la vaccination mondiale anti-HPV inclut des décès, des convulsions, des paresthésies, des paralysies, des syndrômes de Guillain-Barré (que le Vif assimile à "une légende!"), des myélites transverses, des paralysies faciales, des syndrômes de fatigue chronique, des anaphylaxies, des maladies auto-immunes, des thromboses veineuses profondes, des embolies pulmonaires et des cancers du col de l'utérus.

\* Parce que la couverture du programme de vaccination anti-HPV est généralisée et d'ampleur mondiale, la santé à long terme de beaucoup de femmes pourrait être compromise en contrepartie de bénéfices vaccinaux toujours incertains.

\* Les médecins devraient adopter une approche médicale plus rigoureuse, davantage basée sur les preuves, afin de pouvoir fournir une évaluation plus objective et plus nuancée du rapport bénéfices/risques à leurs patients.

**- Le troisième élément** est un article étayé sur les risques de cancers, bien réels, encourus par des millions de gens vaccinés dans les années 1950 et 1960 par les deux types de vaccin polio (oral et injectable), un vaccin alors présenté comme "si sûr".

Une controverse existe sur le nombre exact de gens qui ont développé un cancer en raison de la contamination de tels vaccins par le virus simien SV40 mais LE FAIT EST QUE des gens ont eu ou sont décédés d'un cancer OCCASIONNE par ces vaccins reçus "au nom du plus Grand Bien" et sans qu'ils aient jamais reçu la moindre indemnisation, cela va sans dire.

Voir cet article (primé en décembre par un site américain):

<http://www.initiativecitoyenne.be/article-vaccin-polio-l-inconnu-sv40-cancer-catherine-frompovich-95844611.html>

Par conséquent, comme vous le comprendrez, nous continuons plus que jamais à estimer qu'un article aussi partial du Vif, au point d'en être trompeur, est donc, par définition, anti-déontologique et ne correspond bien évidemment pas à la définition d'un journalisme "pertinent" ou "responsable".

Merci de votre attention & Bonne Année 2012.

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans

PS: Nous avons bien entendu fait part de ces nouveaux éléments au CDJ, pour information et suivi du dossier.